

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 5 juin 2026

Date de convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET— Stéphanie DOUGUET— Marlène ILHEU— Grégory HELLIO—Paul GOARANT - Olivier LE BIHAN— Anaïs XAVIER — Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE—Lisa KERBRAT—André MILIN – Isabelle BLOCH—Sébastien LE LEZ—Aurélie RIOU— Jean-François SALAUN — Philippe BOREL — Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM

à l'exception de : Eric LE DUFF - Vanessa MAILLET- Sylviane LETTY - Laura MILIN - Julien LE BRUN

Procurations :

Eric LE DUFF pour Frank COCAIGN

Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Vanessa MAILLET pour Sophie AUTRET

Sylviane LETTY pour Stéphanie DOUGUET

Laura MILIN pour Aurélie RIOU

Julien LE BRUN pour Sébastien LE LEZ

Philippe BOREL a été élu secrétaire de séance.

2-1HLC : nomination du représentant de la Commune au sein de la CLETC

Lors du Conseil Communautaire du 15 avril 2026, il a été décidé que chaque commune membre disposerait d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Compte tenu des enjeux financiers et fiscaux, Frank COCAIGN, Maire, propose de représenter la Commune au sein de la CLETC durant le Mandat 2026-2032.



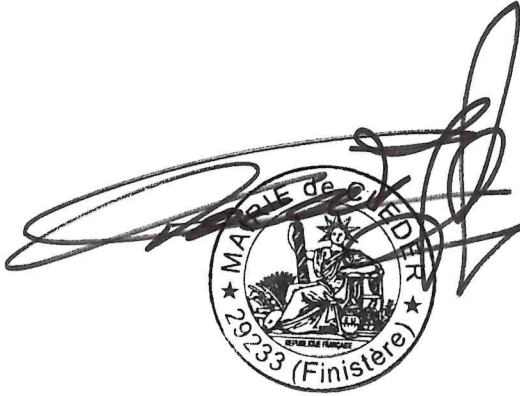
Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le

ID : 029-212900302-20260605-CM20260621-DE

Le débat s'engage. Stéphanie DOUGUET demande à bénéficier d'activité professionnelle au sein de HLC. Elle ne participe pas au vote et quitte la salle pendant le vote. Le Conseil Municipal décide, par 26 voix pour, de désigner Frank COCAIGN en qualité de représentant de la Commune de CLEDER au sein de la CLETC.



Fait à CLEDER, le 10/06/2026
Pour extrait certifié conforme

Frank COCAIGN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

